Nations Unies A/56/551



Assemblée générale

Distr. générale 27 novembre 2001 Français Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 89 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Rapporteur: M. Graham Maitland (Afrique du Sud)

I. Introduction

- 1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects » et de la renvoyer à la Quatrième Commission.
- 2. La Quatrième Commission a examiné cette question de sa 20e à sa 22e séance, les 20 et 21 novembre 2001 (voir A/C.4/56/SR.20 et 21).
- 3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ciaprès :
- a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/56/478);
- b) Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/55/1024 et Corr.1);
- c) État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.4/55/L.23, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/55/46 et Add.1 et Corr.1)¹.

¹ Le projet de résolution A/C.4/55/L.23 a été adopté par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale (voir A/55/572/Add.1, par. 10).

- 4. À la 20e séance, le 20 novembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait une déclaration (voir A/C.4/56/SR.20).
- 5. À la même séance, un échange de vues a eu lieu avec le Secrétaire général adjoint, lequel a répondu aux questions qui lui étaient posées par les délégations (voir A/C.4/56/SR.20).
- 6. À sa 22e séance, le 21 novembre, la Commission a décidé de consacrer une partie de la séance à la poursuite de la discussion avec le Secrétaire général adjoint en séance officieuse privée.
- 7. À la même séance, la Commission a achevé l'examen des aspects du point 89 sur lesquels elle s'était penchée et n'a présenté aucune proposition ni pris de décision au titre de ce point.

2 0166369f.doc